

# **LE PROJET SOCIAL ET ÉDUCATIF PERISCOLAIRE ACCUEIL DE LOISIRS LES CHRYSALIDES AUMETZ**

**L'explosion de l'activité professionnelle des femmes et la situation géographique de la commune d'Aumetz et de notre département (frontalier avec le Luxembourg et la Belgique) nécessite un changement dans la prise en compte des modes d'accueils de l'enfance.**

**Les contraintes horaires liées aux horaires de travail (poste matin, après midi et nuit), aux déplacements, (embouteillages, trajets, conditions météorologiques...), déracinement (de nombreuses familles n'ont pas de famille proche pour prendre le relai), contraignent les parents à confier leurs enfants de nombreuses heures à des professionnels de l'enfance (multi accueil et/ou assistantes maternelles, accueil périscolaire et accueil de loisirs). Enfants et parents doivent s'adapter à ces contraintes. Le projet social de la commune d'Aumetz tend à mieux répondre aux besoins diversifiés des familles d'Aumetz et des travailleurs frontaliers. Les personnels des structures de la petite enfance aident les parents à concilier vie professionnelle et vie familiale en leur apportant des réponses adaptées et en les associant à la démarche éducative.**

**Pour que la société avance tout en restant attentive, les établissements répondent qualitativement et**

**quantitativement aux besoins des enfants et de leurs familles sur un territoire. Les partenariats avec le centre socio- culturel Le Sillon à Boulange et la Maison des jeunes et de la culture d'Audun Le Tiche et des structures environnantes en cours de réalisations (Audun le Tiche, Audun le Roman etc.) ainsi qu'avec les assistantes maternelles du secteur permettent de trouver des solutions adaptées aux besoins de plus en plus importants des familles.**

**Le projet social traduit les orientations générales en plusieurs actions concrètes : l'amélioration des conditions d'accueil, la socialisation et l'accès à la culture, le respect des besoins physiologiques et psychologiques de l'enfant, le soutien et l'accompagnement par la formation des professionnels (municipaux, associatifs) de l'enfance et l'interaction entre les différents partenaires.**

**Ces différents points sont développés ci-dessous.**

### **A) ASSOUPPLISSEMENT DE L'ACCUEIL**

**Dans ce chapitre nous traiterons de l'amélioration des conditions d'accueil (accueil en urgence,) de l'amélioration et du renforcement de l'accueil individualisé de l'enfant porteur de handicap, de l'organisation d'un passage progressif entre les structures «petite enfance» et le service périscolaire, entre le milieu familial et l'école maternelle, pour atténuer le traumatisme de la séparation.**

➤ **Un assouplissement des horaires d'ouverture des structures d'accueil permet une meilleure prise en compte des besoins des familles :**

- **Un accueil le matin de 7h30 à 8h30 en périscolaire en complément de l'accueil méridional de 12h à 13h30 et de l'accueil du soir de 16h à 18h00**
- **Une extension de l'accueil en Accueil Collectif de Mineurs de 7h30 à 18h00 (au lieu de 9h à 17h30)**
- **Une modification des horaires du mercredi suite aux changements des rythmes scolaires (de 7h30 à 8h30/ de 11h30 à 13h30, de 13h30 à 18h00 dès la rentrée scolaire 2014)**
- **La création de temps d'activités périscolaire (TAP) suite à l'adoption des nouveaux rythmes scolaires. (les mardis et jeudis de 15h15 à 16h45 pour l'école primaire et de 15h15 à 16h pour l'école maternelle)**

**Cet assouplissement permet de décloisonner les différents types d'accueil (régulier et occasionnel), de favoriser et renforcer la place de l'enfant au sein de la collectivité, de poser en principe l'ouverture à toutes les familles et à tous les enfants.**

➤ **L'accueil en urgence**

**La survenue d'un événement exceptionnel rompt à un moment donné l'équilibre familial : maladie ou décès, séparation, mais aussi reprise d'une activité ou d'un stage. Cette rupture peut nécessiter une réponse rapide,**

**adaptée, limitée dans le temps, pour soutenir la famille «en situation de crise» passagère.**

**La maison de l'enfance se prête par sa souplesse à l'accueil d'un enfant en urgence.**

**➤ L'accueil de l'enfant différent**

**L'enfant «différent» est un enfant porteur d'une maladie chronique ou génétique, atteint de troubles moteurs et/ou psychologiques ou de troubles sensoriels. Vivre avec une différence constitue une caractéristique personnelle de l'enfant handicapé qui est avant tout un enfant, avec le même droit d'accès à un lieu d'accueil de qualité que tout autre enfant. L'accueil des enfants différents permet de leur offrir un espace de socialisation et d'éveil. Il permet également de travailler la notion de solidarité, d'entraide, d'écoute des autres enfants face au handicap. Le personnel doit pouvoir répondre aux questions des enfants et les accompagner.**

**La contractualisation d'un protocole d'accueil individualisé rassure et informe parents et professionnels. Il est signé conjointement par la directrice, les parents, le médecin, le gestionnaire et la représentante du pôle enfance. Le soutien et l'accompagnement des équipes sont renforcés par l'organisation de groupes d'échanges des pratiques et par un plan de formation.**

### ➤ **Les dispositifs passerelles**

**Le partenariat entre le domaine de la petite enfance et la structure périscolaire vise à aider l'enfant à «apprivoiser» l'avant et après -école. Un passage progressif vers le périscolaire permet de créer une passerelle tenant compte du développement de chaque enfant et de la nécessité d'accompagner les parents.**

**La possibilité qui est donnée aux parents d'inscrire leur enfant vers 20 mois au multi accueil et ainsi côtoyer quelques jours par semaine en fonction des places disponibles le personnel et les enfants du périscolaire ou du centre de loisirs permet d'éviter les risques d'effets négatifs d'une scolarisation précoce pour des enfants qui n'ont encore jamais quitté la cellule familiale, et en particulier leur mère. Ils vont rencontrer d'autres enfants qu'ils retrouveront à l'école maternelle.**

**Lors des mercredis récréatifs et des accueils de loisirs, dès 3 ans, ils pourront découvrir le personnel et les enfants ainsi que l'emploi du temps et la prise en charge différente de ces accueils et se familiariser petit à petit.**

### ➤ **La diversité sociale**

**Une approche fondée sur la rencontre, la découverte des autres, reconnaît la diversité culturelle de la population accueillie et lutte contre l'isolement des familles.**

**Le bouleversement des rôles du père, de la mère, de l'homme et de la femme dans le monde social et**

**économique a diversifié les modèles familiaux et la place faite à l'enfant. (Couples mariés ou pas, familles recomposées, familles monoparentales, familles déracinées ou immigrantes qui sont confrontées à la barrière linguistique...)**

**La diversité sociale et la mixité sociale imposent de lutter contre les inégalités dès les premiers âges de la vie, mais aussi d'accueillir avec attention et justesse les parents en recherche d'emploi ou en parcours d'insertion.**

## **B) ACCES A LA CULTURE**

**Dans ce chapitre, nous traiterons de la socialisation et de l'accès à la culture, du développement de l'éveil artistique des enfants dans les établissements, en s'appuyant sur les différents services de la ville et du territoire (médiathèque, spectacles, ...)**

**Le multi accueil est un lieu d'échange et de découvertes, le personnel propose des activités d'éveil sensoriel aux enfants basées sur leur formation (activités artistiques telles que peinture, collage, gommettes, des activités musicales et sensorielles, des grands jeux , des histoires, etc.)**

**Les interventions de la responsable de la médiathèque autour des histoires ainsi que des spectacles proposés par des intervenants extérieurs renforcent cet accès à la culture. Des rencontres autour des « Insolivres » (bibliothèque de Villerupt, Aumetz, Boulange et Audun le Tiche) et le festival « en scène » en juin proposé par la**

**MJC d'Audun le Tiche permettent de découvrir des artistes et spectacles variés.**

### **C) LES BESOINS PHYSIOLOGIQUES ET PSYCHOLOGIQUES DES ENFANTS**

**Les enfants selon leurs âges ont des aptitudes et des besoins différents, un enfant de 3 ans ne pourra pas faire les mêmes activités qu'un enfant de 10 ans, il n'a pas les mêmes besoins, il a parfois besoin d'être rassuré face à des activités et situations nouvelles. Un enfant plus grand peut également être angoissé, plus réservé, chaque enfant doit être accueilli en tenant compte de ses particularités propres. L'observation est importante, l'écoute et l'adaptabilité du personnel sont primordiales dans des accueils d'enfants de 3 ans à 11 ans.**

**Il ne faut pas brusquer un enfant qui se sent perdu devant une activité nouvelle pour lui. Le projet pédagogique sera une aide précieuse pour travailler efficacement ses notions avec les enfants et l'équipe.**

**Les activités sportives doivent tenir compte du degré de maturité de chaque enfant et de son développement moteur et doivent être adaptées au fur et à mesure de la prise en charge pour ne pas mettre les enfants en danger.**

### **D) FORMATION DE PROFESSIONNALISATION ET ACCUEIL DE STAGIAIRES**

**Tout au long de leur carrière professionnelle, les personnes chargées de l'encadrement des enfants ont**

**accès à une formation dans divers domaines (management, culture, éveil de l'enfant, initiation musicale etc.) Ces formations sont organisées par le Centre national de la fonction publique territoriale. D'autres formations sont possibles, elles sont proposées régulièrement par la Direction de la Cohésion Sociale.**

**Des stagiaires Cap Petite Enfance (par correspondance ou en cours d'emploi), Educateurs de Jeunes Enfants, 3<sup>ème</sup> collègue dans le cadre de leur période de découverte en entreprise, des animateurs Brevet d'Aptitude Formation Animateurs ou Directeurs (BAFA ou BAFD) sont accueillis par les professionnels. Ceci permet un échange de pratiques et de savoir-faire qui est intéressant aussi bien pour les stagiaires que pour les professionnels.**

## **E) L'INTERACTION AVEC LES DIFFERENTS PARTENAIRES**

**Les équipes enseignantes ainsi que les équipes d'animateurs travaillent en lien étroit au quotidien (échanges d'informations sur les enfants et leur famille, inscription des enfants, transmission des courriers aux parents et plaquette pour les accueils de loisirs, ...)**

**Depuis la rentrée scolaire de 2014, l'instauration des nouveaux rythmes scolaires par la municipalité a permis une meilleure communication entre les enseignants et les équipes d'animation. L'intervention de membres d'associations de la commune permet d'enrichir les activités proposées aux enfants. (Club d'échecs, protection civile, école de musique, généalogie, contes par**



**la médiathèque d'Aumetz, association Amonferlor sur la mine, etc...)**

**Les liens entre l'école, la municipalité, les associations et l'équipe d'animation sont renforcés par l'instauration des nouveaux rythmes scolaires et d'un projet éducatif de territoire PEDT.**

### **Conclusion :**

**L'établissement d'un projet éducatif permet aux parents de s'investir dans la vie de leurs enfants. À la fois réflexion et action, toujours évolutif, il organise des réponses de terrain aux demandes exprimées... ou implicites : permettre à l'enfant de vivre sa singularité dans un monde collectif et social, considérer les parents comme les premiers éducateurs et maillon indispensable sans le concours desquels aucune politique de l'enfance n'a de sens. Le gestionnaire de l'accueil qui est à Aumetz le maire puisque l'accueil est communal, est informé du déroulement de l'accueil. Il est secondé par la responsable enfance et scolarité de la municipalité qui est contactée régulièrement par la directrice. Les décisions sont prises conjointement avec ces personnes et le personnel rattaché à l'accueil.**

**Pour chaque type d'accueil (périscolaire, accueil collectif de mineurs, mercredis récréatifs, TAP), le projet d'établissement comprend un projet d'établissement et un règlement de fonctionnement.**

**AUMETZ le 30 juillet 2015.**